



MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE
DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR ET DU PARTENARIAT ECONOMIQUE
Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UMOCIR)

RAPPORT DE L'ATELIER DE LANCEMENT OFFICIEL DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMEMNT DE LA FILIERE SESAME AU NIGER

TENU A MARADI LE 09 NOVEMBRE 2019

L'Atelier de lancement officiel du Projet d'Appui au Développement de la Filière Sésame au Niger s'est tenu sous la présidence effective de **Monsieur SADOU SEYDOU** Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé et en présence de **Monsieur ZAKARI OUMAROU** du Gouverneur de la Région de Maradi. Le lancement de cet atelier fait suite à la signature, le 26 Juin 2019, du mémorandum d'accord entre le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui au Projet (UNOPS) et le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.

L'Atelier a regroupé plus d'une soixantaine de participants représentant les partenaires et acteurs de la filière (voir liste en annexe). Il s'est déroulé suivant le programme ci-après :

- Cérémonie de lancement officiel du projet ;
- Présentation du projet ;
- Discussion Générale sur l'exécution du Projet.

I. Cérémonie de lancement du projet.

La cérémonie de lancement a été marquée par deux temps forts :

- L'allocution des autorités régionales de Maradi, à savoir le Président de la Délégation spéciale et le Gouverneur ; et
- Le Discours du Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé

1.1. Les allocutions

Dans son allocution le président de la délégation spéciale a souligné que c'était un plaisir pour lui de prendre la parole au nom de la délégation spéciale et en son nom propre pour souhaiter la chaleureuse bienvenue au Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, ainsi qu'à toute la délégation qui l'accompagne. Il a rappelé que la présente cérémonie qui consacre le lancement officiel du Projet d'appui au développement de la filière sésame, cadre parfaitement avec les aspirations des plus hautes autorités de la République avec à leurs têtes son SEM. ISSOUFOU MAHAMADOU dans son Programme de la Renaissance Acte2, dans son volet l'Initiative3N, qui vise la sécurité alimentaire et qui lutte contre la pauvreté des ménages. Il précise que ce thème d'actualité est d'une grande importance pour eux car la culture du sésame constitue une activité qui occupe une grande partie de la population de Maradi et de ses villages. En outre, il a rappelé que l'autosuffisance est le seul gage de lutte contre

la faim à travers la multiplication de cultures vivrières et maraichères. Il souhaite qu'au sortir des assises que des recommandations fortes soient formulées pour une mise en œuvre réussie de ce projet avant de souhaiter un excellent séjour à tous les participants, dans la prestigieuse citée de Katsina et du Gobir.

Après ces mots introductifs, du Président de la délégation spéciale, ce fut le tour du Gouverneur de la région de Maradi pour son allocution. D'entrée de jeux, le gouverneur a souligné que c'était un réel plaisir pour lui, d'être là ce matin, au lancement officiel du projet d'appui au développement de la filière sésame au Niger. Il affirme qu'au nom de la population de MARADI et à son propre, il souhaite la chaleureuse bienvenue dans la Capitale Economique du Niger et région phare de la production du sésame à tous les participants.

Il a particulièrement félicité le Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé et les partenaires au développement qui ne ménagent aucun effort pour le développement des filières porteuses et les chaînes de valeur des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

Il a noté que le développement des filières porteuses et des chaînes de valeurs agricoles, fait partie des priorités inscrites dans l'agenda de SEM ISSOUFOU MAHAMADOU ; Président de la République, Chef de l'Etat, dans le PDES 2017-2021, notamment par l'axe stratégique N°3 « Accélération de la croissance économique », notamment, dans le programme stratégique visant : - à améliorer l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agro-alimentaires, - à promouvoir la transformation des produits agricoles et des productions agro-industrielles, - à renforcer les infrastructures marchandes et les circuits de commercialisation y compris la promotion des exportations en contribuant à faciliter l'accès aux marchés.

Il a souligné que le sésame se cultive essentiellement sur toute la bande sud du Niger et sa production varie selon les années. A Maradi, les départements à forte intensité de production sont : Aguié, Madarounfa, Tessaoua et Guidan Roumdji. Un potentiel existe et peut atteindre les 50.000 tonnes sur la base des superficies emblavées avec des rendements de l'ordre de 300 kg/ha.

Il a noté que la culture du sésame est pratiquée depuis longtemps mais ce n'est que ces dernières années qu'elle a connu une expansion dans les exploitations agricoles qui diversifient les cultures selon leur disponibilité foncière et la zone agro écologique. Cependant, la culture du sésame fait face à des contraintes majeures parmi lesquelles on peut citer: la pression foncière; la paupérisation

des masses paysannes; les aléas climatiques; l'accès aux intrants et à la formation. L'ensemble de ces contraintes vulnérabilise davantage les systèmes de production et pose problème pour l'intensification de cette culture.

Très confiant, il avoue qu'il n'en doute point de la pertinence du Projet d'Appui au Développement de la Filière Sésame. Ce dernier sera d'un grand apport à la filière sésame. Il va contribuer certainement à faire face aux contraintes susmentionnées, à travers: la recherche de variétés plus productives et leur diffusion; l'encadrement des producteurs; la standardisation du produit pour l'exportation, l'accès aux intrants par les producteurs, l'amélioration de la conservation et de la transformation du sésame et de ses dérivés et la facilitation à l'accès aux marchés.

Il rassure l'assistance qu'ils resteront persuadés que l'exécution de ce projet phare, sera menée à la plus grande satisfaction des bénéficiaires, par le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, et avec la pleine participation des partenaires techniques et financiers et des bénéficiaires.

En fin, il a réitéré ses encouragements aux partenaires au développement et au Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, à travers lui l'ensemble du Gouvernement de la 7^{ème} République pour leurs efforts inlassables qu'ils ne cessent de consentir pour le développement de notre très cher pays, avant d'implorer Dieu, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux, pour qu'il descende sa clémence sur notre cher pays.

Après l'allocution du Gouverneur, vient le discours officiel de Monsieur SADOU SEYDOU ; Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.

Le Ministre a souligné que c'est avec un immense plaisir qu'il se retrouve dans la légendaire cité du Katsina et du Gobir, capitale économique du Niger pour procéder au lancement officiel du Projet d'Appui au Développement de la Filière Sésame au Niger.

Il affirme que la présence des participants, à ses côtés, témoigne ainsi leur intérêt pour le développement de la filière Sésame au Niger.

Il a rappelé que le lancement de ce projet marque une nouvelle étape de la mise en œuvre du Programme Cadre Intégré Renforcé au Niger. En effet, après les actions menées en matière de développement des capacités institutionnelles, le Cadre Intégré Renforcé s'investit désormais dans le champ du renforcement et de la diversification de l'offre exportable dans les secteurs productifs à fort

potentiel de croissance et d'emplois, conformément aux priorités de l'Étude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce Révisée.

À cet égard, il note que le projet vise à favoriser la compétitivité de la filière en vue d'en faire une opportunité d'exportation solide et à contribuer par la même occasion à la diversification de l'économie. Il confirme que ce projet entre ainsi en droite ligne de la Vision de développement esquissée par Son Excellence ISSOUFOU MAHAMADOU, Président de la République, Chef de l'Etat, à travers le Programme de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021), son Axe N°3 : « Accélération de la croissance Economique », qui vise entre autres, l'amélioration de la compétitivité des secteurs économiques en renforçant notamment le cadre institutionnel et organisationnel des activités économiques par le développement des échanges commerciaux, des chaînes de valeurs et une meilleure intégration dans le Commerce régional et international par des produits locaux compétitifs.

Il précise que le choix de la filière sésame rentre dans cette dynamique de modernisation et de diversification de l'économie, parce qu'elle : fait partie des filières porteuses comme le niébé, le souchet, l'oignon, les cuirs et peaux. C'est une culture en pleine expansion comme l'atteste sa production qui passe d'environ 14 073 tonnes en 2000 à 66 278 tonnes en 2016. Cette progression s'explique par : la croissance de la demande intérieure, régionale et internationale et l'importance des possibilités de valorisation par la transformation et l'industrialisation, etc...

Il affirme que certes, le Sésame est cultivé dans toutes les Régions agricoles mais c'est dans la Région de Maradi que cette culture est la plus développée d'où le choix de Maradi pour abriter la présente cérémonie.

Il ajoute que dans cette optique, il s'agira d'appuyer la professionnalisation et l'organisation des acteurs de la filière à travers : des activités de conseil, de formation, de sensibilisation, de plaidoyer, l'accès au marché et de services d'assistance technique, etc.

C'est pourquoi, il a exhorté tous les acteurs à se mobiliser et à s'investir pleinement pour atteindre les objectifs visés par le projet.

Il précise que la réalisation de ce projet rentre dans le cadre des préparatifs du Niger à l'ouverture commerciale, tant prônée par Son Excellence ISSOUFOU MAHAMADOU Président de la République, Chef de l'État, en sa qualité de Champion du processus de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine

(ZLECAf). Et d'autres projets de grande envergure sont en vue. Il leur demande en conséquence de s'investir dans la transformation économique structurelle de notre pays afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la création d'emploi et de richesse.

En fin il a réitéré ses remerciements aux partenaires techniques et financiers pour leurs accompagnements constants, tout en saluant particulièrement le Secrétariat Exécutif du Cadre Intégré Renforcé pour la bonne collaboration et l'appui technique et financier pour le renforcement des capacités commerciales de notre pays.

Il a tenu également à remercier l'Union Européenne en sa qualité de bailleur facilitateur et l'UNOPS, partenaire de mise en œuvre pour leur disponibilité, avant de déclarer officiellement lancé le Projet d'Appui au Développement de la Filière Sésame au Niger, sur une note d'espoir.

II. Présentation du projet

Monsieur IDRISSA YAHAYA ; l'Expert en Analyse, Suivi et Evaluation de l'UMOCIR a présenté le Projet en revenant sur :

2.1. Les grands axes du projet

Description: Le Projet va soutenir le développement de la filière sésame, dans l'optique d'une plus grande diversification de l'économie nigérienne qui reste majoritairement dominée par le secteur minier. C'est un Renforcement des capacités et formation.

L'action consistera essentiellement à dérouler des activités d'appui, de conseil, formation, sensibilisation, création des infrastructures de stockage et de mise en marché, mise en réseau des acteurs en vue de l'amélioration des capacités d'offre et facilitation de l'accès aux marchés.

Objectifs : Globalement il s'agit d'intégrer le Niger dans le commerce mondial en contribuant à la réduction de la pauvreté et assurer un développement durable.

De manière spécifique, le projet vise à améliorer la compétitivité de la filière sésame à travers un renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la filière.

Résultats escomptés : le projet d'appui au développement de la filière sésame repose sur cinq résultats :

- 1) les acteurs de la filière sésame sont organisés en plateforme fonctionnelle, dynamique et représentative des différents maillons ;
- 2) les capacités techniques et technologiques de conservation et transformation sont améliorées ;
- 3) l'accès au marché est facilité ;
- 4) la gestion environnementale et sociale du Projet est assurée; et
- 5) la gestion du projet est assurée.

Principales activités : Les principales activités du projet sont focalisées sur le renforcement des capacités, la sensibilisation, la réalisation d'études, l'amélioration de la qualité et de la quantité de production, du prix et la facilitation d'accès aux marchés.

Régions bénéficiaires : Les principales régions bénéficiaires sont :

- La région de Tillabéry ;
- La région de Dosso ;
- La région de Tahoua;
- La région de Zinder; et
- La région de Maradi.

Durée et budget du projet : La durée du Projet est de trois (03) ans. Et le coût du Projet est de 1 700 000 \$US Américains, soient 884 000 000 F CFA. L'essentiel du financement étant assuré par le CIR dont le montant est de 1 500 000 \$US (780 000 000 F CFA) et le Gouvernement du Niger avec un montant de 200 000 \$US (104 000 000 F CFA).

2.2. Présentation des arrangements de mise en œuvre du Projet

Pour l'exécution du projet, l'équipe de l'unité de mise en œuvre du cadre intégré renforcé est composée de : le Coordonnateur, un expert gestionnaire technique du projet, un expert en Analyse, Suivi évaluation, un expert en politique commerciale, un responsable financier, un chargé de communication et deux chauffeurs /coursiers.

L'arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du projet sera le suivant :

- Un Comité Directeur National du projet qui sera le même que celui du projet de catégorie 1 du Cadre Intégré Renforcé. Il sera composé des représentants des Ministères du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, de l'Agriculture et

de l'Élevage, du Plan, des Finances, des Transports, du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Industrie, de Promotion des Jeunes Entrepreneurs, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaires, de la Chambre de Commerce, des organismes publics et privés impliqués dans la gestion de la politique commerciale, et ceux de la société civile. Les représentants de la Commission de l'Union Européenne (bailleur facilitateur), du PNUD et de la Banque Mondiale sont membres observateurs.

Ce comité assumera le rôle de comité de pilotage des activités du projet. Il veillera au respect des orientations nationales en matière de commerce, d'agriculture à travers l'examen et l'adoption des plans de travail et leurs budgets qui seront soumis à son appréciation par l'UMOCIR. Le Comité Directeur sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé;

- Facilitateur des Donateurs actuel : il a pour mission principale de soutenir le processus du CIR en République du Niger. Il contribuera à intégrer les activités du secteur commerce dans la programmation des donateurs afin de faciliter la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la matrice d'actions.

Deux points focaux nationaux à savoir :

- Le Point focal du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé assurera la supervision de la gestion fiduciaire du projet. Il conseillera le MC/PSP par le biais du Comité Technique et de Suivi du Projet. Il collaborera avec le Facilitateur des Donateurs, le Secrétariat Exécutif du CIR, et d'autres partenaires au développement dans le cadre de la mobilisation et de la coordination des ressources nécessaires pour la promotion des activités liées au commerce et plus particulièrement au développement de la filière sésame.

- Le Point focal du Ministère en charge de l'Agriculture sera chargé d'informer le Ministère en charge de l'Agriculture sur l'état d'avancement de l'exécution du projet. Il jouera également le rôle d'interface entre le projet et les services techniques. En collaboration avec le point focal du ministère du commerce, il valide et approuve les activités soumises à leur appréciation par le comité technique et de suivi.

- Un comité technique et de suivi du projet (CTSP) sera créé par arrêté du Ministère chargé du Commerce. Ce comité qui sera placé sous la présidence du point focal du MC/PSP avec vice-président, le point focal technique du MAG/EL, inclura La Direction Générale de l'Agriculture, la Direction Générale de L'INRAN, le facilitateur des donateurs, la Chambre de Commerce, les représentants mandatés des sous bénéficiaires, le secteur privé, y compris les transformateurs et les exportateurs du sésame.

Ce comité aura pour mission de donner des avis techniques sur les plans de travail trimestriels du projet.

Le Comité technique se réunira trimestriellement pour suivre l'exécution du projet dans son ensemble et veillera à ce qu'il y ait une synergie dans les interventions. Chaque point focal recevra une indemnité compensatoire pour la charge de travail supplémentaire. Cette indemnité sera payée sur la contrepartie du Gouvernement.

- Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UMOCIR) sera chargée de la mise en œuvre du projet. Le coordonnateur de l'UMOCIR veillera à l'exécution des activités du projet. L'Expert gestionnaire technique du projet a la responsabilité technique de la mise en œuvre du projet. En collaboration avec les autres experts, élaborera chaque année un plan de travail et le budget du projet. À ce titre il restera le référent des sous bénéficiaires du projet. Il aura en charge la mise en œuvre effective des activités du projet sur le terrain et travaillera en collaboration avec l'expert suivi évaluation et ou au besoin avec les représentants des ministères techniques concernés par le projet.

- Bénéficiaires et Sous Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet seront les Ministères chargés du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Les sous Bénéficiaires seront entre autres : le FCMNYA, le Réseau des Chambres d'Agriculture, les coopératives des maraichers, les producteurs, les collecteurs, les transformateurs, et les commerçants y compris les exportateurs. Au cours de la mise en œuvre des activités du projet, des conventions ou accords d'exécution seront signés entre les sous bénéficiaires et l'UMOCIR.

2.3. Discussion Générale sur l'exécution du Projet

Après une présentation succincte du projet, des réponses d'éclaircissement ont été posées, auxquelles des réponses satisfaisantes ont été apportées. Une seule recommandation a été formulée, notamment : ***accélérer le processus de sensibilisation et de collecte des données de base dans chaque région, pour un meilleur suivi et des évaluations objectives de la mise en œuvre du projet et la mise en place de la plateforme sésame.***

Rapporteur

Expert Analyse Suivi Evaluation/UMOCIR

IDRISSA YAHAYA